

Commune de LOIRÉ

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix du mois de septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LOIRÉ, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni sous la présidence de M. Jacques ROBERT, maire, en suite de sa convocation en date du 3 septembre 2015.

Présents : M. Joseph GAUTIER, premier adjoint, Mme Patricia MAUSSION deuxième adjointe, M. Gilles HAMARD, troisième adjoint, Mme Michèle RICOU, quatrième adjointe, M. Jérôme GAUDIN, M. Philippe COCANDEAU, Mme Angélique PLOQUIN, M. Benoît HAMARD, Mme Annick GAILLARD, M. Albin DE MACEDO, M. Pascal DUFOUR, Mme Josette SIMON, Mme Fanny NOYER, M. Dominique MAROL.

Les conseillers forment la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quinze.

M. Benoît HAMARD est nommé secrétaire de séance, et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

o*o*o*o*o*o*o*o*o

Motion pour le maintien de la trésorerie, centre des Finances Publique de la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été alerté d'une réorganisation en cours des trésoreries du Segréen, ce qui aurait pour incidence la fermeture des trésoreries de Candé, le Louroux-Béconnais et Pouancé, services publics dont la présence est la garantie du traitement équitable des populations en milieu rural.

Il est de notre devoir, membres du conseil municipal de la commune de Loiré, de la prendre suffisamment au sérieux pour y réagir avec vigueur.

Comment peut-on imaginer de ne plus bénéficier des services d'une trésorerie, service de proximité (paiements d'impôts, taxes, amendes ou factures ; réclamations, modalités de paiement, sursis, fractionnement...) alors que de plus en plus de contribuables rencontrent des difficultés financières ?

La fréquentation de la trésorerie ne faiblit pas et le maintien de ce service de proximité est capital, notamment pour les personnes âgées et les plus démunis d'entre nous.

Ce service public joue également un rôle important pour les collectivités du canton, qui trouvent dans la proximité de la trésorerie de Candé, aide et soutien au quotidien (rôle du comptable dans l'établissement des budgets communaux, gestion des établissements publics, gestion des paiements des salaires des employés communaux et des établissements publics, régies).

Accusé de réception en préfecture
049-214901787-20150910-DCM10092015-09
-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Les conséquences évidentes seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches (suivi difficile des dossiers par téléphone, déplacements plus longs, files d'attente...). Il s'agit bien de la fin d'un accueil personnalisé.

Par la présente, le conseil municipal manifeste son désaccord de voir s'éloigner les communes de son ressort et de la communauté de communes, le suivi, le conseil et le soutien dus par l'administration de l'Etat aux exécutifs des territoires ruraux.

Pour l'ensemble de ces raisons, le conseil municipal demande que la Direction Départementale des Finances Publiques maintienne le fonctionnement de la Trésorerie de Candé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

EXIGE le maintien du fonctionnement de la trésorerie de Candé auprès des services de la Direction Départementale des Finances Publiques avec l'affectation d'un comptable public et des effectifs nécessaires à l'exercice des missions,

CHARGE Monsieur le maire d'en informer la Direction Départementale des Finances Publiques.

LE MAIRE,

A blue circular official stamp from the Municipality of Candé, Loire-Atlantique. The stamp features a central emblem with a sun and a castle, surrounded by the text "MAIRIE DE LOIRE-ATLANTIQUE" and "CANDÉ". A handwritten signature in black ink is written across the stamp.